

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n^o 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 746 à 757

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Après l'article L. 3132-25-3 du code du travail, il est inséré un article L. 3132-25-4 ainsi rédigé :

« *Art. L. 3132-25-4.* – Les autorisations prévues aux articles L. 3132-25 et L. 3132-25-1 du code du travail ne peuvent avoir pour effet d'empêcher les salariés d'exercer un mandat exécutif local. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité d'ouvrir le dimanche les commerces et notamment les grandes surfaces risque de rendre plus difficile l'exercice des mandats politiques et notamment des mandats locaux. Les élus vont en effet à la rencontre de nos concitoyens le dimanche sur les marchés.

Il est nécessaire de maintenir ces moments nécessaires à l'organisation de notre société.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 746 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
Adt n° 747 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
Adt n° 748 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
Adt n° 749 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
Adt n° 750 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
Adt n° 751 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
Adt n° 752 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
Adt n° 753 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt
Adt n° 754 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
Adt n° 755 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
Adt n° 756 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
Adt n° 757 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille